



© Pierre-Louis Lacombe - DMF



ALLOCATIONS  
FAMILIALES

Caf  
de l'Eure

## Sommaire :

> La médiation familiale ou comment préserver les liens familiaux en cas de conflit, séparation, divorce...

pages 1 et 2

> Comment entrer en contact avec la Caf

page 3

> Utile et pratique

page 4

## LA MÉDIATION FAMILIALE OU COMMENT PRÉSERVER LES LIENS FAMILIAUX EN CAS DE CONFLIT, SÉPARATION, DIVORCE...

« Comment va s'organiser l'accueil de nos enfants après notre séparation ?  
Comment, en tant que père, continuer à assurer le suivi scolaire de ma fille ?  
Je ne vois plus mes enfants et en plus je dois payer !  
Mon frère est parti de la maison, mes parents ne veulent plus le voir, et pourtant...  
Notre fille ne veut plus que nous voyons notre petit-fils, comment lui reparler ? »

*Vous engager dans une médiation familiale peut vous aider à dépasser le conflit et à trouver un accord pour préserver les liens familiaux.*

Dans l'Eure, deux associations soutenues par la Caf et les partenaires institutionnels assurent des consultations de médiation familiale :

→ l'Association Les Fontaines / Centre Le Trait d'Union

→ l'Association Départementale d'Aide à l'Enfance et aux Adultes en Difficulté (ADAEA).

### Qu'est-ce que la médiation ?

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation qui vous permet :

- d'aborder les problèmes liés à un conflit familial,
- de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants,

avec un tiers neutre et impartial : le médiateur familial. Son rôle est de rétablir la communication et de créer un climat de confiance afin d'amener les personnes à trouver elles-mêmes les bases d'un accord durable et mutuellement acceptable.

### Qui est concerné ?

- ✓ Vous êtes en couple ou parents en situation de rupture,
- ✓ Vous êtes grands-parents et souhaitez garder des liens avec vos petits-enfants,
- ✓ Vous êtes jeune adulte en rupture de lien avec votre famille,
- ✓ Vous devez régler une succession conflictuelle...

suite page 11

## LA MÉDIATION FAMILIALE (SUITE)

### La Médiation familiale, pour quoi faire ?

Pour vous permettre :

- D'identifier au mieux la source du conflit,
- D'établir une communication constructive,
- D'organiser vos droits et devoirs de parents, de grands-parents,
- D'aborder les questions financières.

### Qui est le médiateur familial ?

Le médiateur familial est un professionnel diplômé d'État. Doté de compétences en psychologie et en droit, il est notamment formé à l'écoute et à la négociation entre les personnes. Il respecte des principes déontologiques et observe une stricte confidentialité. En aucun cas, le contenu des entretiens n'est retransmis à qui que ce soit.

Il ne prend parti pour personne et ne vous juge pas. Son rôle est de vous aider à trouver une solution concrète à votre conflit ou à votre situation.

### Quand s'adresser au médiateur familial ?

Vous pouvez faire appel à un médiateur familial à tout moment d'un conflit entraînant une rupture :

- ✓ Avant ou pendant la séparation : « pour faire le point » et préparer ses conséquences,
- ✓ Après la séparation : lorsque les décisions prises ne correspondent plus à vos besoins actuels et ceux de vos enfants,
- ✓ Lorsqu'un conflit familial vous empêche de voir vos enfants ou petits-enfants.

### Qui prend l'initiative d'une médiation familiale ?

- ✓ Vous, en vous adressant directement à un médiateur familial,
- ✓ Le Juge, qui peut vous proposer au cours de la procédure une médiation familiale.

Dans tous les cas, la médiation ne peut commencer que si les deux personnes concernées sont présentes et ont donné leur accord.

### Comment ça marche ?

La médiation familiale se déroule en trois étapes :

1. L'entretien d'information au cours duquel le médiateur familial vous présente les objectifs, le contenu et les thèmes que vous pouvez aborder. Vous pouvez ainsi accepter ou refuser de vous engager dans une médiation familiale en toute connaissance de cause. Cet entretien est sans engagement.

2. Les entretiens de médiation familiale : d'une durée de 1 h 30 à 2 heures environ, ils se déroulent sur une période allant de 3 à 6 mois. Leur nombre varie selon votre situation et les sujets que vous souhaitez aborder.
3. Si vous aboutissez à un accord, vous pouvez demander au juge de l'homologuer. Cet accord aura la même force qu'un jugement.

### Combien ça coûte ?

L'entretien d'information est gratuit.

Une participation vous est ensuite demandée en fonction de vos revenus ; si la médiation familiale vous est proposée par le Juge, vous pouvez bénéficier selon vos ressources de l'aide juridictionnelle.

La Caf, aux côtés de ses partenaires, prend en charge une partie des dépenses des services de médiation afin d'alléger le montant de votre participation.

### Où s'adresser ?

Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous :

- Association Les Fontaines / Centre Le Trait d'Union  
Tél. 02 32 21 58 14 – [www.asso-lesfontaines.fr](http://www.asso-lesfontaines.fr)
- ADAEA – Tél. 02 32 37 09 36

Lieux d'accueil de l'Association

Les Fontaines / Centre Le Trait d'Union :

- |              |  |
|--------------|--|
| ÉVREUX       | • 23, rue Charles Corbeau<br>• Maison de la Justice et du Droit :<br>17, rue Joliot Curie – Quartier La Madeleine                  |
| VERNON       | • Centre polyvalent "Les Blanchères"<br>40, rue Louise Damasse- 27200 VERNON<br>• Maison de la Solidarité et du Droit : rue Carnot |
| LOUVIERS     | • Maison de la Justice et du Droit : 34, rue du Quai   |
| VAL DE REUIL | • 41 Cour de la lance - Apt 317<br>• Point d'accès au droit : 71, rue Grande   |

Lieux d'accueil de l'ADAEA

- ÉVREUX • 12, place Georges Clémenceau

Prochamment, d'autres lieux de consultation sont envisagés dans l'Ouest du département.

Ce livret d'information est à votre disposition à la Caf.



À SAVOIR : le jeudi 15 novembre 2007, à l'occasion de la semaine nationale de la Médiation familiale, l'Association Les Fontaines / Centre Le Trait d'Union organise une matinée Portes ouvertes à partir de 9 h dans ses locaux 23, rue Charles Corbeau à ÉVREUX.

Contacts Caf : [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ou 0820 25 27 10 (0,118 €/mn)